



Magog, 15 février 2023

Non au rejet de lixiviat américain, encore chargé en PFAS, dans le lac Memphrémagog

Conseil d'administration
2022-2023 :

Johanne Lavoie
Présidente

Pascale Bédard
Vice-présidente et
secrétaire

Peter Lepine
Vice-président

Olivier Provost-Barsalou
Trésorier

Santiago Doyon
Président du conseil

Administrateurs :

Robert Benoit
Douglas Coutts
Gisèle Lacasse Benoit
Eric Phendler
Maxime Veillette

Directrice générale :
Ariane Orjikh

Memphrémagog Conservation (MCI), un OBNL qui œuvre à la préservation du lac Memphrémagog et de son bassin versant, est inquiet. Récemment, le dépotoir américain de Coventry situé aux abords du lac Memphrémagog a reçu l'autorisation de construire une usine de traitement de ces eaux de lixiviation (jus de poubelle). Les eaux « traitées » seront indubitablement retournées dans le lac Memphrémagog, source d'eau potable de plus de 175 000 québécois.es.

La science révèle que ces eaux, même « traitées », contiendront toujours des polluants, en particulier des PFAS, aussi appelés polluants éternels, qui sont des contaminants chimiques dangereux pour la santé humaine. Déjà, des traces de PFAS ont été retrouvées aux prises d'eau de la Ville de Sherbrooke et Magog qui puisent leur eau dans le lac Memphrémagog.

Rappelons que les PFAS sont des composés chimiques ne se dégradant pas dans l'environnement qui peuvent persister pendant des décennies, voire davantage. De plus, ils s'accumulent dans les organismes vivants provoquant des dommages à la santé humaine et animale. Les PFAS sont d'importants perturbateurs endocriniens.

Nos collègues vermontois de l'organisme DUMP (Don't Undermine Memphremagog Purity) et nous nous débattons comme jamais tel David contre Goliath relativement à cet enjeu. Nous devons défendre ce réservoir d'eau potable qui chevauche le Canada et les États-Unis. Mais les Élus en ont-ils la volonté? **Attendent-ils qu'il soit trop tard pour agir?**

Messieurs les Ministres de l'Environnement du Canada et du Québec, nous vous demandons de protéger la santé de la génération de ceux qui vous ont élus et celle des générations futures.

Ce que peut faire le Gouvernement du Canada

Du côté du Canada, la « Loi du Traité sur les eaux limitrophes internationales » n'est pas appliquée. Cette loi est issue d'un traité signé il y a plus de 100 ans qui stipulait clairement qu'un pays ne devait pas polluer l'autre. Dans le cas présent, c'est ce qui se produit.

Il est inacceptable que de l'eau contaminée provenant des États-Unis, chargée en PFAS, pollue les eaux du Canada. **Il faut détourner à jamais le lixiviat du bassin versant du lac Memphrémagog.**

Pour le moment, le Ministre de l'Environnement du Canada, M. Steven Guilbeault, reste passif. Il existe également de la jurisprudence internationale sur le principe de précaution pour protéger un pays pollué par un autre. Pourquoi cet outil légal n'est-il pas utilisé?

Ne faudrait-il pas aussi faire intervenir la Commission mixte internationale pour régler cet enjeu ?

Ce que peut faire le Gouvernement du Québec

En 2021, l'Assemblée nationale du Québec a voté à l'unanimité une motion demandant « l'interdiction permanente des rejets du lixiviat traité dans le bassin versant du lac Memphrémagog (...). » **M. Charette, comment pouvez-vous justifier que votre gouvernement ne respecte pas cet engagement ?**

Les procédures légales du Vermont permettaient jusqu'au 10 février 2023 à Québec d'en appeler de l'octroi du permis de construction d'une usine expérimentale de traitement de lixiviat. Québec ne l'a pas fait. Pourquoi? M. Charette, votre ministère ne se targue-t-il pas via son site web que « l'État (...) est le gardien (de l'eau), au bénéfice des générations actuelles et futures »? Comment justifier cette inaction?

Comment nos Gouvernements peuvent-ils endosser la construction d'une usine expérimentale américaine de traitement des eaux de lixiviation sans aucune garantie de qualité du traitement dont les rejets iront inévitablement et irrémédiablement polluer le lac Memphrémagog ?

La demande du MCI

Le MCI réclame l'application du principe de droit international de précaution dans ce dossier pour protéger le lac, l'environnement et la santé des humains. Le MCI veut que les gouvernements du Québec et du Canada intercèdent auprès des Gouvernements du Vermont et des États-Unis pour que les eaux de lixiviation « traitées » ne soient pas déversées dans le bassin versant du lac Memphrémagog.

Nous avons interpellé tous les élus imputables et susceptibles d'agir dans cette cause dans notre communiqué de presse du 23 janvier. Nous avons écrit personnellement à la députée fédérale de Brome-Mississquoi. Nous avons rencontré notre député provincial à deux reprises. À ce jour aucune démarche concrète n'a été entreprise par nos élus et les délais d'appel sont désormais prescrits.

Nos élus devraient, au bénéfice des générations actuelles et futures, être à la hauteur de leurs devoirs et obligations. D'ailleurs, la Table des Élus du Lac Memphrémagog, créée spécifiquement pour le cas de Coventry, doit se réunir le 20 février prochain. Nous nous attendons à l'élaboration d'une stratégie claire d'opposition aux rejets de lixiviation dans notre lac, rien de moins.

Memphrémagog Conservation



Johanne Lavoie
Présidente bénévole



Pascale Bédard
Vice-Présidente



Robert Benoit
Président sortant